

ÉCOLE LE PHARE
248, CHEMIN DU ROY
DESCHAMBAULT –GRONDINES (QUÉBEC)
GOA 1S0



Politique alimentaire

2005-2006

Approuvé par le conseil d'établissement
Le 7 février 2005

Voici l'orientation proposée par l'équipe-école et approuvée par le conseil d'établissement :

Les collations journalières à l'intérieur de l'horaire régulier

L'école demande aux parents de fournir aux enfants une collation santé : fruits frais, légumes frais ou produits laitiers.

Dans le cadre d'activités éducatives et/ou projets particuliers (dégustation), les enseignants et d'autres intervenants pourront offrir aux élèves d'autres aliments santé que ceux listés pour les collations régulières.

Les lunchs ou collations lors des activités ou sorties éducatives

En ce qui concerne les lunchs lors d'activités et/ou de sorties éducatives qui ont lieu sur l'heure des repas, il est toujours suggéré aux parents de fournir à l'enfant des aliments santé.

Les contenants cassables seront interdits compte tenu des risques d'accidents.

Les arachides et les noix sont interdites en tout temps.